

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

**séance du 19 février 2009**

Le 19 février 2009 à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 6 février 2009, se sont rassemblés à la salle du Cercle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur René BAGOT, maire.

Présents : Mr BAGOT, Mr LAFON, Mme RAULT, Mr ROPTIN, Mr LOISEAU, Mr SEVIN, Mr GUILLOUX, Mr BISSON, Mme LECUYER, Mr VASSEUR, Mr VAUDEL, Mme MOREAU, Mme DUPONT, Mr STERIN

Absent excusé : Mr PAMART (pouvoir à Mr VASSEUR)

Mme Maryvonne RAULT, désignée conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

En préambule de la réunion, Monsieur Abel Letrouit, président de la SNSM Champeaux – Saint Jean le Thomas et responsable saisonnier en juillet-août sur Carolles, fait une présentation de l'organisation et des actions de la SNSM et sollicite des bénévoles pour assurer les permanences des postes de Saint Jean le Thomas et Champeaux (le permis bateau et un minimum de connaissance sur la baie sont nécessaires).

Le conseil municipal prend acte de la présentation de Mr Letrouit, confirme l'intérêt qu'il porte à l'action de la SNSM et propose de s'associer à une action d'information en liaison avec la communauté de communes de Sartilly.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité, avec trois remarques de Mr Sevin : le point n°1 de l'ordre du jour doit être l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion, les délibérations n° 12, 13, 14 et 15 ont été discutées sous la rubrique questions diverses, la dernière discussion ayant trait à la formalisation des questions diverses n'a pas été retranscrite au procès-verbal.

Mr Chéron, trésorier de Granville est excusé, les comptes administratifs sont approuvés sous la présidence de Mr Philippe Lafon.

**1. Budget commune – compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

en section d'investissement

• recettes de l'exercice	:	275 758,79 €
• dépenses de l'exercice	:	247 402,32 €
• excédent de l'exercice	:	28 356,47 €
• excédent antérieur reporté	:	66 082,10 €
• résultat de clôture	:	excédent de 94 438,57 €

en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	754 581,25 €
• dépenses de l'exercice	:	598 242,44 €
• excédent de l'exercice	:	156 338,81 €
• excédent antérieur reporté	:	60 762,41 €
(affectation au 1068 de 154 285,90 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 217 101,22 €

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à la majorité par 9 voix. 4 voix contre (Mr STERIN, Mr VAUDEL, Mr SEVIN, Mr BISSON).

Quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

## **2. Affectation de résultats – budget commune**

Suite au vote du compte administratif 2008 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : excédent de 94 438,57 €
- en section de fonctionnement : excédent de 217 101,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 132 219,43 € correspondant aux besoins en restes à réaliser
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 84 881,79 € est reporté au BP 2009 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- l'excédent d'investissement de 94 438,57 € est reporté au BP 2009 au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Approuvé à la majorité par 9 voix.

4 voix contre (Mr SEVIN, Mr STERIN, Mr VAUDEL, Mr BISSON).

## **3. Budget camping - compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• dépenses de l'exercice	:	27 835,38 €
• recettes de l'exercice	:	24 535,45 €
• déficit de l'exercice	:	3 299,93 €
• déficit antérieur reporté	:	20 114,90 €
• résultat de clôture	:	déficit de 23 414,92 €

### en section d'exploitation

• dépenses de l'exercice	:	87 044,09 €
• recettes de l'exercice	:	84 055,64 €
• déficit de l'exercice	:	2 988,45 €
• déficit antérieur reporté	:	2 733,17 €
• résultat de clôture	:	déficit de 5 721,62 €

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à la majorité par 12 voix. 1 abstention (Mr BISSON).

Quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

## **4. Affectation de résultats – budget camping**

Suite au vote du compte administratif 2008 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de 23 414,92 €
- en section d'exploitation : déficit de 5 721,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'affecter :

- le déficit d'investissement de 23 414,92 € est reporté au BP 2009 au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
- le déficit d'exploitation de 5 721,62 € est reporté au BP 2009 au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

Approuvé à la majorité par 12 voix. 1 abstention (Mr BISSON).

## **5. Budget distribution eau potable – compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

### - en section d'investissement

• dépenses de l'exercice	:	103 949,81 €
• recettes de l'exercice	:	90 018,44 €
• déficit de l'exercice	:	13 931,37 €
• excédent antérieur reporté	:	37 943,86 €
• résultat de clôture	:	excédent de 24 012,49 €

#### en section d'exploitation

• recettes de l'exercice	:	334 022,51 €
• dépenses de l'exercice	:	256 323,04 €
• excédent de l'exercice	:	77 699,47 €
• excédent antérieur reporté	:	34 020,38 €
(affectation au 1068 de 61 856,14 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 111 719,85 €

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

Quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

#### **6. Affectation de résultats – budget eau potable**

Suite au vote du compte administratif 2008 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : excédent de	24 012,49 €
- en section d'exploitation : excédent de	111 719,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 43 104,51 € correspondant aux besoins en restes à réaliser
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 68 615,34 € est reporté au BP 2009 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- l'excédent d'investissement de 24 012,49 € est reporté au BP 2009 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

#### **7. Budget auberge – compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

##### en section d'investissement

• recettes de l'exercice	:	50 829,46 €
• dépenses de l'exercice	:	21 168,22 €
• excédent de l'exercice	:	29 661,24 €
• déficit antérieur reporté	:	30 829,46 €
• résultat de clôture	:	déficit de 1 168,22 €

##### en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	34 257,83 €
• dépenses de l'exercice	:	14 542,88 €
• excédent de l'exercice	:	19 714,95 €
• excédent antérieur reporté	:	16 381,68 €
(affectation au 1068 de 41 129,46 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 36 096,63 €

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

Quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

#### **8. Affectation de résultats – budget auberge**

Suite au vote du compte administratif 2008 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de	1 168,22 €
- en section de fonctionnement : excédent de	36 096,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 21 168,22 € pour couvrir le déficit d'investissement et les besoins en reste à réaliser
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 14 928,41 € est reporté au BP 2009 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- le déficit d'investissement de 1 168,22 € est reporté au BP 2009 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

## **9. Budget Résidence les Jaunets – compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• recettes de l'exercice	:	41 392,07 €
• dépenses de l'exercice	:	29 665,70 €
• excédent de l'exercice	:	11 726,37 €
• déficit antérieur reporté	:	38 465,07 €
• résultat de clôture	:	déficit de 26 738,70 €

### en section de fonctionnement

• recettes de l'exercice	:	89 208,91 €
• dépenses de l'exercice	:	63 945,41 €
• excédent de l'exercice	:	25 263,50 €
• excédent antérieur reporté	:	2 339,43 €
(affectation au 1068 de 39 703,07 €)		
• résultat de clôture	:	excédent de 27 602,93 €

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

Quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

## **10. Affectation de résultats – budget Résidence les Jaunets**

Suite au vote du compte administratif 2008 et à la reprise des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture est de :

- en section d'investissement : déficit de 26 738,70 €
- en section de fonctionnement : excédent de 27 602,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la somme de 26 738,70 € correspondant au déficit d'investissement
- le solde de l'excédent de fonctionnement de 864,23 € est reporté au BP 2009 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- le déficit d'investissement de 26 738,70 € est reporté au BP 2009 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

## **11. Budget lotissement - compte de gestion et compte administratif 2008**

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2008, qui se résument ainsi :

### en section d'investissement

• recettes de l'exercice	:	825 239,50 €
• dépenses de l'exercice	:	486 613,03 €
• excédent de l'exercice	:	338 626,47 €
• déficit antérieur reporté	:	338 626,47 €
• résultat de clôture	:	0

### en section de fonctionnement

• dépenses de l'exercice	:	874 398,08 €
• recettes de l'exercice	:	510 421,46 €
• déficit de l'exercice	:	363 976,62 €
• excédent antérieur reporté	:	363 976,62 €
• résultat de clôture	:	0

Après en avoir délibéré, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

L'opération lotissement est terminée et quitus est donné au maire pour sa gestion 2008.

Arrivée de Patricia Moreau à 21 h 40.

## **12. Tarifs voirie 2009**

Les tarifs 2009 sont ainsi proposés :

### **a) emplacements**

#### **. marché**

Période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, le mètre linéaire : 0.60 €

Période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, le mètre linéaire : 0.30 €

#### **. droit de place pour un cirque**

Surface inférieure à 400 m<sup>2</sup> : 35 €

Surface de 401 à 800 m<sup>2</sup> : 90 €

Caution : 90 €

### **b) terrain des cabines de plage**

Cabines commerciales : 235 €

Cabines 1<sup>er</sup> rang : 180 €

Cabines 2<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> rang et 4<sup>ème</sup> rang : 105 €

Bloc cabine falaise F10 à F17 : 935 €

### **c) parc public de stationnement, place de stationnement non réalisée :**

5 500 €

### **d) concession cimetière**

Concession trentenaire : 200 €

Après en avoir délibéré, les tarifs sont adoptés à la majorité par 12 voix. 3 voix contre (Mr Stérin – Mr Sévin – Mr Vaudel)

## **13. Tarifs salles communales 2009**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les tarifs des salles communales sont ainsi fixés :

### **a) Tarifs salle des fêtes**

	Commune	Hors commune
Bals publics	180	240
Bals sur invitation, locations privées	165	220
Tournois sportifs, soirées culturelles, théâtre, concerts, vente	90	125
Chauffage	95	95
½ journée	90	135

arrhes : 70 €

caution : 160 €

caution tri sélectif : 50 €

### **b) Tarifs salle du Cercle de l'Amitié**

	Commune	Hors commune
Vin d'honneur ½ journée	95	140
Journée (cas exceptionnel)	120	

arrhes : 70 €

caution : 160 €

## **14. Tarifs 2009 (HT) – camping La Guérinière**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs hors taxes ainsi (TVA : 5,5 %) :

	Basse saison HT camping	Haute saison HT (juillet et août) camping
tarif visiteurs	1,80	1,80
emplacement	2,94	3,98
voiture supplémentaire	1,28	1,90
campeur	2,94	3,93
enfant moins de 7 ans	2,09	2,46
électricité caravane	2,84	3,32
électricité tente	1,90	2,37
chien ou chat	1,14	1,14
garage mort	2,94	non autorisé
lavage + dose lessive	3,79	3,79
séchage	0,95	0,95

	Basse saison HT camping	Haute saison HT (juillet et août) camping
jeton douche	0,85	0,85
location bungalow la nuit	39,81	50,24
location bungalow le week-end	79,62	non autorisé
location bungalow forfait semaine	189,57	236,97
location bungalow avec sanitaires la nuit	47,39	60,66
location bungalow avec sanitaires le week-end	94,79	non autorisé
location bungalow avec sanitaires la semaine	208,53	284,34

<u>location chalet</u>	Basse saison HT Camping	Haute saison HT (juillet et août) camping
1 <sup>ère</sup> semaine	236,97	341,23
2 <sup>ème</sup> semaine	208,53	327,01
nuitée ou nuit supplémentaire	52,13	non autorisé
week-end (2 nuits)	99,52	non autorisé

#### Autres tarifs

Station camping-car :

- forfait vidange et plein eau à l'année : 2,18
- forfait vidange, plein eau et électricité station limitée à 3 heures : 3,79
- forfait vidange, plein eau et nuitée avec électricité juillet août : 12,32
- forfait vidange, plein eau et nuitée avec électricité hors saison : 8,53
- forfait groupe hors saison à partir de 5, pour 2 pers/nuit/camping car 9,48

Emplacement maison mobile 1 781,99

Location tente igloo (tarif par nuitée) 3,13

Adopté à la majorité par 10 voix.

5 contre (Mme Lecuyer – Mme Dupont – Mr Stérin – Mr Sévin – Mr Vaudel)

#### **15. Dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal saison 2009**

Mr le Maire propose au conseil de fixer ainsi qu'il suit les dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal La Guérinière :

- ouverture camping : samedi 4 avril 2009
- ouverture espace résidentiel de loisirs : samedi 4 avril 2009
- fermeture camping : dimanche 4 octobre 2009
- fermeture espace résidentiel de loisirs : dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009

Le tarif basse saison au camping est applicable du 4 avril au 30 juin 2009 et du 1<sup>er</sup> septembre au 4 octobre 2009. Le tarif haute saison est applicable du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Le conseil municipal autorise le Maire à recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement du camping et à signer les contrats de travail correspondants.

Adopté à la majorité par 14 voix.  
1 voix contre (Mr Roptin)

## **16. Modifications et ajout de compétences communauté de communes de Sartilly**

Par délibération du 22 décembre 2008, le conseil communautaire a décidé les modifications et ajout de compétences suivantes :

Au chapitre B) compétences optionnelles

Sous le titre : Protection et mise en valeur de l'environnement

Au sous chapitre littoral :

Est ajouté :

### **- Adhésion au syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche**

Le Symel, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, assure la gestion des sites naturels littoraux et notamment ceux de la baie de Mont St Michel, dont une superficie de 193 ha 93 a 38 ca pour notre Communauté de Communes. Depuis 2002, c'est la commune de Genêts qui était membre du Symel dans le cadre de l'opération grand site. Ce programme étant aujourd'hui achevé, la commune de Genêts a délibéré pour demander son retrait afin que la Communauté de Communes de Sartilly porte de la Baie devienne adhérente. Pour permettre cette adhésion, il est nécessaire que la compétence soit portée aux statuts de la Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification de compétences.

## **17. Compétence pour l'élaboration des plans d'accessibilité voirie et du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public**

Dans le cadre du plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité, doivent être mis en place d'une part, dans les communes de 5000 habitants et plus ou dans les établissements publics de coopération intercommunale de 5000 habitants et plus une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et d'autre part pour l'ensemble des communes ou EPCI ayant la compétence, l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Suite à la réunion qui s'est tenue à la communauté de communes le 5 décembre 2008, dont la synthèse est remise aux élus, la question de la compétence est posée au conseil.

La commune souhaite-t-elle garder la compétence et se charger de l'élaboration des plans d'accessibilité voirie et du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public, ou la confier à la communauté de communes ?

Le conseil estime que cette question nécessite un complément d'information sur les objectifs visés et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

Dans cette attente, il est décidé de ne pas délibérer ce jour.

## **18. Effacement des réseaux rue des Jaunets**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, dans le cadre de la convention partenariale établie entre la commune de Carolles et le SDEM le 4 avril 2005, et de la convention établie entre France Telecom et le SDEM le 19 février 2007, se

charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau de télécommunication de la rue des Jaunets.

La participation globale de la commune au projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication est estimée à environ 53 000 € TTC. Il est précisé que si la commune n'engage pas les travaux, l'étude est due au SDEM.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . chargent le maire de solliciter le SDEM afin qu'il réalise l'étude ;
- . s'engagent si aucune suite n'est donnée à cette étude à en financer le coût,
- . donnent pouvoir à monsieur le maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **19. Effacement des réseaux rue de la Guérinière et chemin des Moires**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, dans le cadre de la convention partenariale établie entre la commune de Carolles et le SDEM le 4 avril 2005, et de la convention établie entre France Telecom et le SDEM le 19 février 2007, se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau de télécommunication de la rue de la Guérinière et du chemin des Moires.

La participation globale de la commune au projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication est estimée à environ 130 000 € TTC. Il est précisé que si la commune n'engage pas les travaux, l'étude est due au SDEM.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . chargent monsieur le maire de solliciter le SDEM afin qu'il réalise l'étude ;
- . s'engagent si aucune suite n'est donnée à cette étude à en financer le coût,
- . donnent pouvoir à monsieur le maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **20. Nouvelle nomination d'un correspondant sécurité routière**

Par délibération du 25 septembre 2008, le conseil a nommé Mr Jean Louis Vaudel « correspondant sécurité routière ».

Suite à sa démission reçue par courrier recommandé le 15 décembre 2008, il y a lieu de procéder à une nouvelle nomination.

Après avoir rappelé le rôle de ce correspondant qui s'intégrera dans le réseau en charge de la sécurité routière du département et deviendra un interlocuteur local privilégié de l'Etat, Monsieur Jean-Claude Vasseur s'est déclaré candidat.

Après mise au vote, à la majorité, Mr Jean-Claude Vasseur est nommé « correspondant sécurité routière ».

- adopté par 10 voix
- 1 abstention (Mr Vasseur)
- 4 élus ne prennent pas part au vote (Mr Stérin – Mr Vaudel – Mr Sévin – Mr Bisson)

### **21. Proposition de financement – travaux eau potable et travaux maison médicale**

Mr Lafon fait part au conseil des propositions de financement reçues, toutes les banques n'ayant pas transmis leurs offres, les informations sont insuffisantes et la décision est reportée.

### **22. Information sur les marchés de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable, chemin de la Doublière, Impasse des Pervenches, rue Jacques Simon et de création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de la Doublière**

Suite à la délibération du conseil du 25 septembre 2008, une procédure adaptée a été engagée pour le choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable chemin de la Doublière, Impasse des Pervenches, rue Jacques Simon et de création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de la Doublière

5 entreprises à savoir, SITPO, CEGELEC, STURNO, SOGEA et BSA ont été consultées sur la base du dossier de consultation préparé par la société Guigues Environnement, maître d'œuvre.

3 entreprises ont déposé une offre :

Candidats	Canalisations eau potable montant HT	réseau eaux pluviales montant HT	Total HT
CEGELEC	114 462,76	17 495,20	131 957,96
SOGEA	119 136,46	15 525,20	134 661,66
STURNO	82 047,60	16 452,28	98 499,88

Après analyses, technique et financière, faites par le maître d'œuvre, Guigues Environnement, l'offre du candidat Sturmo s'est avéré la mieux et moins disante aux regards des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le marché de travaux a été signé avec l'entreprise STURNO pour un montant de :

- 82 047,60 € HT (98 128,93 € TTC) pour la partie au potable, sur le budget annexe service distribution eau potable.

- 16 452,28 € HT (19 676,93 € TTC) pour la partie aux pluviales, sur le budget de la commune

Une réunion d'information est fixée au 6 mars 2009 à 19 heures avec les riverains concernés.

### **23. Personnel communal – recrutement d'un CAE**

Suite à la relance du plan contrats aidés pour 2009 mis en place par le gouvernement, le conseil, à l'unanimité, décide de recruter un agent dans le cadre d'un contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) sur 6 mois plutôt que de recruter un agent saisonnier au service technique. L'aide mensuelle de l'Etat est de 80 % du SMIC.

### **24. Personnel communal – remplacement**

A l'unanimité, conseil donne tout pouvoir au maire pour remplacer les agents territoriaux en congé de maladie ou en congé de maternité, par le recrutement d'agent en contrat à durée déterminée pour la période de l'absence du titulaire ou par l'intermédiaire du service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche.

### **25. Réunion du conseil municipal - Formalisation des questions diverses**

Chaque réunion du conseil municipal sera précédée d'une réunion préparatoire au cours de laquelle sera remis à chaque élu le dossier complet des propositions de délibérations.

Sauf cas de force majeure, cette réunion se tient le lundi précédant la réunion du conseil, pour les élus qui n'auront pu être présents à cette réunion préparatoire, le dossier sera déposé dans leur casier en mairie.

Il est proposé au conseil de préciser les notions de questions diverses et de questions orales et de formaliser leur mode de présentation.

- une question diverse a pour vocation de déboucher sur une délibération du conseil
- une question orale n'a pas vocation à déboucher sur une délibération ni à être retranscrite au registre des délibérations.

#### **Formalisation du mode de présentation**

1/ Questions diverses :

- les questions diverses sollicitées par les conseillers seront soumises au maire au plus tard à la réunion préparatoire le lundi précédant la séance du conseil municipal.
- sauf en cas d'urgence décidé par le maire, toute question sollicitée après cette date sera examinée à la séance suivante du conseil municipal.

2/ Questions orales :

- les questions orales ne pourront être présentées que lors d'une séance dont la date sera arrêtée à la clôture d'une précédente séance.

- ces questions orales devront avoir été soumises au maire au plus tard dans les 24 heures précédant la réunion préparatoire du conseil municipal où elles pourront être programmées.

Adopté à la majorité par 10 voix

1 voix contre (Mme Moreau)

4 élus ne prennent pas part au vote (Mr Stérin - Mr Vaudel - Mr Sevin - Mr Bisson)

## **26. Commission culturelle**

La commission culturelle telle qu'elle a été constituée, dans la séance du conseil municipal du 3 avril 2008, est composée de 4 membres élus et de 3 membres non élus.

Il y a lieu de revenir sur cette composition et de désigner une commission municipale qui ne soit composée que de membres élus, les membres non élus ne pouvant intégrer qu'un groupe de travail.

Il est proposé au conseil de constituer une commission « culture et affaires scolaires » composée de 4 membres plus le maire qui est membre de droit.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de créer une commission « culture et affaires scolaires » composée de 4 membres plus le maire, membre de droit.

Seuls 4 élus étant candidats, le conseil décide de les nommer au scrutin ordinaire :

Sont ainsi nommés membres de la commission « culture et affaires scolaires »

- Philippe Loiseau
- Marie Christine Lecuyer
- Aymerick Guilloux
- Jean-Claude Bisson

Le conseil décide que le nombre des membres composant cette commission pourra être augmenté lors d'un prochain conseil.

Adopté à la majorité par 13 voix.

1 abstention (Mr Sevin)

Mr Vaudel ne prend pas part au vote.

## **27. Association « L'Îlot Bambins »**

Lors de la séance du 25 septembre 2008, le conseil a été informé du souhait des assistantes maternelles de Carolles de créer un jardin d'enfants.

Depuis cette date, les 3 assistantes maternelles concernées ont créé une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dénommée « L'Îlot Bambins ». Cette association a pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 2 mois ½ à 3 ans, le siège social est fixé en Mairie de Carolles.

Ce regroupement d'assistantes maternelles, permet un exercice partagé du travail, une mise en commun du matériel, et une rupture de l'isolement.

La commune est contactée pour étudier la faisabilité et les conditions de mise à disposition de locaux à l'association.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à l'accompagnement du projet par la mise à disposition de locaux à l'association « L'Îlot Bambins » en contrepartie d'une redevance locative qui reste à définir.

Adopté à la majorité par 12 voix.

1 abstention (Mr Sevin)

2 élus ne prennent pas part au vote (Mr Vaudel – Mr Stérin)

## **28. Groupe de travail PLU**

Mr Bisson demande où en sont les travaux du groupe de travail PLU.

Mr Lafon remet aux élus qui le souhaitent la liste des réunions tenues par le groupe de travail depuis sa constitution du 22 octobre 2008.

La mission de ce groupe est de rendre compte du travail effectué au conseil municipal lors de la séance d'approbation du PLU.

Les organismes qui assistent la commune vont prochainement remettre les documents définitifs tenant compte des demandes du groupe de travail.

Mr Sevin aurait souhaité que le groupe de travail en rende compte préalablement à la commission urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.